Lycée d'enseignement général Pierre Bourdieu
Haute-Garonne
académie Toulouse

MARCHE N°2-2019 DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

FOUNITURES DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET JETABLES
POUR LE LYCEE PIERRE BOURDIEU A FRONTON

REGLEMENT DE CONSULTATION

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : MERCREDI 18 DECEMBRE 2019

Procédure de consultation : Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics // Le présent C.C.P. fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services (Arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services)

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE DISPOSITIONS GENERALES

1.1 — Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture de bureau et assimilés pour le lycée Pierre Bourdieu à Fronton. Il est passé pour une période de douze mois à compter du 1er janvier 2020.

1.2 — Forme du marché

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Le marché conclu sera un marché à bons de commande au sens de l'article 77 du Code des Marchés Publics et fera référence aux dispositions du Cahier des clauses Administratives Générales applicables aux marchés de fournitures courantes et de services (arrêté du 19.01.2009 — JORF n° 0066 du 19 mars 2009 et son annexe). Ce marché est conclu sans minimum ni maximum de commande. Les quantités indiquées dans le bordereau de prix fourni en annexe 1 le sont à titre indicatif et correspondent à la quantité annuelle constatée en moyenne.

1.3 — Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours (cent vingt jours) à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 2 - DECOMPOSITION EN LOTS

Le présent marché comprend 6 lots :
- lot n° 1 : sacs poubelles
- lot n° 2 : papier essuyage et papier toilette
- lot n° 3 : gants
- lot n° 4 : droguerie
- lot n° 5 : vaisselle jetable
- lot n° 6 : autres fournitures diverses

Les entreprises pourront répondre à un ou à plusieurs lots.

ARTICLE 3 - DUREE DU MARCHE

Le marché est passé pour 3 ans (du 01/01/2020 au 31/12/2022).

ARTICLE 4 - VARIANTES

Les variantes sont autorisées. Les candidats devront répondre à l'offre de base. Chaque candidat pourra présenter une seule et unique variante.

ARTICLE 5 - ECHANTILLONS

La fourniture d'un échantillon peut être demandée lors de l'examen des offres. En cas de non fourniture d'échantillons, l'offre du candidat sera rejetée.

ARTICLE 6 - CONTENU ET PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux entreprises et téléchargeable du site du Lycée Pierre Bourdieu à l'adresse suivante:

http://pierre-bourdieu.entmip.fr/

ainsi que sur le site officiel AJI (Association des Journées de l'Intendance)

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes dûment datées et signées :

- **L'acte d'engagement et son annexe (BPU) dûment complétés et signés**. Il porte acceptation, sans restriction ni modification du CCTP.

- Conformément à l'article 46 du code des marchés publics, le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de huit jours les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents. Le candidat établi dans un Etat de la communauté européenne autre que la France doit produire un certificat délivré par les administrations et organismes du pays d'origine selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues pour le candidat établi en France.

- Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour la réalisation des prestations (démarche éco-responsable, garantie sur les produits, livraison, moyens humains etc....).

- **Fiche technique des produits**

ARTICLE 7 — DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les exemplaires conservés dans les archives du lycée Pierre Bourdieu à Fronton font seul foi. Ils sont signés par un représentant capable d'engager juridiquement l'entreprise titulaire du marché.

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous par ordre de priorité décroissante :

L'acte d'engagement et son annexe

Les fiches techniques des produits

Le cahier des clauses particulières (C.C.T.P) à accepter sans modifications ni réserves.

Le règlement de consultation (CCAP)

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre ci-dessus.

Toute clause, portée dans le(s) catalogues(s), tarif(s) de l'opérateur économique ou documentation quelconque et contraire aux dispositions des pièces constitutives, est réputée non écrite. Les conditions générales de vente de l'opérateur économique sont concernées par cette disposition.

ARTICLE 8 — CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

Les plis contenant les offres seront transmis :
- **par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal**, ou remis contre récépissé

L'enveloppe extérieure portera la mention : « Consultation selon une procédure adaptée, FOURNITURES DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET JETABLES. »
« NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE DU COURRIER » et sera adressée à :

Lycée Pierre Bourdieu
Service de gestion
1005 avenue de Villaudric
BP 54
31620 FRONTON

- ou **seront dématérialisées et transmises par mail** à l'adresse suivante : **nathalie.fenouil@ac-toulouse.fr.** Un AR vous sera alors renvoyé en retour.

La date limite de réception des offres est fixée au : ***mercredi 18 décembre 2019, 17h***

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

ARTICLE 9 - OUVERTURE DES PLIS ET JUGEMENT DES OFFRES

Conformément à l'article 52 du Code des Marchés Publics, avant de procéder à l'examen des candidatures, si le Pouvoir Adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à dix jours.

Les candidatures qui ne peuvent soumissionner à un marché en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions du premier alinéa, produisent des dossiers de candidature ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

L'examen des candidatures se fondera sur l'appréciation des documents, informations et références présentés par le candidat.

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53 et 55 du code des marchés sur la base de la réponse au CCP. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les entreprises.
Après vérification du respect des conditions de participation des candidats, le marché sera attribué, au regard des critères et sous-critères pondérés détaillés ci-après.

Chaque critère est noté de 0 à 5. La note de 0 n'est appliquée qu'en cas de non respect des caractéristiques techniques ou essentielles du marché, d'absence d'information, d'absence de proposition.

Au terme de l'analyse des offres et des éventuelles négociations, le pouvoir adjudicateur attribue le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :
Pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, les critères suivants seront appliqués :

1 — Prix : 40 %
Indiquer le montant de remise accordée sur le catalogue pour les articles non listés sur le bordereau des prix unitaires.

2 — Valeur technique de l'offre (qualité du matériel, diversité de l'offre et adaptation des produits aux besoins décrits dans le cahier des charges ; fiches techniques, performance technique des produits au regard des échantillons testés) : 35 %

3 — Délai de livraison : 25 %

ARTICLE 10 - RENSEIGNEMENTSCOMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent obtenir tous les renseignements complémentaires, d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, en s'adressant à :

La Gestionnaire
Nathalie FENOUIL

LYCEE PIERRE BOURDIEU - 31620 FRONTON - Le gestionnaire

Le Proviseur,
Yves MARAVEL

LYCEE PIERRE BOURDIEU - 31620 FRONTON - Le Proviseur